



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

enseignants

Question écrite n° 28200

Texte de la question

Mme Martine Aurillac attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la formation des enseignants. En effet, beaucoup de difficultés dans le domaine éducatif proviennent souvent d'un déficit de formation initiale et continue des enseignants. Aussi, elle lui demande de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il pourrait prendre pour contribuer à améliorer la formation des enseignants dans le cadre de l'IUFM, de manière qu'ils puissent avoir les capacités de s'adapter aux évolutions des connaissances et des comportements.

Texte de la réponse

Lors du conseil des ministres du 9 avril 2003, le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche a annoncé sa volonté d'améliorer la formation des enseignants. Il souhaite recentrer la formation des maîtres sur les connaissances qu'ils auront à enseigner. En effet, l'accumulation, au cours des dix dernières années, de préoccupations d'inégale importance a nui à l'efficacité de la formation. Il est indispensable qu'un enseignant maîtrise d'abord un domaine de connaissances, ce qui suppose une formation théorique solide acquise à l'université. Il doit ensuite se familiariser progressivement avec la façon dont ces connaissances théoriques peuvent être enseignées dans le cadre des programmes. Il doit enfin s'initier à la pratique de son métier auprès des élèves. L'année de préparation aux concours donne aux futurs enseignants l'occasion de compléter leur formation générale, dont fait partie l'histoire de l'enseignement et des disciplines. Pour mieux préparer les enseignants à leur métier, l'alternance entre la pratique de la classe et la formation théorique serait développée et la formation professionnelle rapprochée des lieux d'exercice du métier. Présents davantage dans les écoles et les établissements pendant la deuxième année d'IUFM, les professeurs stagiaires pourraient revenir en formation pendant les deux premières années d'exercice du métier. Pour mieux comprendre la diversité des voies de formation, les professeurs de collège pourraient être amenés à suivre un stage en lycée professionnel. Les professeurs de lycée professionnel verraient leur formation en entreprise renforcée et tous effectueraient un stage en collège. Tous les futurs enseignants devraient aussi être initiés à l'accueil des élèves handicapés. Pour tous les professeurs stagiaires, des formations universitaires optionnelles (arts, langue étrangère...) devraient être organisées et les stages de formation dans un pays de l'Union européenne développés. Le potentiel de formation des IUFM, constitué d'un noyau d'enseignants-chercheurs et de professeurs permanents, ne peut suffire à l'exercice de leurs missions de formation. Des enseignants-chercheurs de l'université, en service partagé à l'IUFM, devraient assurer le lien entre les champs scientifique et didactique de la formation des maîtres. Des professeurs du premier et du second degré, chargés de cours à l'IUFM, devraient accompagner les stagiaires durant leur stage en responsabilité et devraient assumer une partie de la formation en IUFM. La formation continue doit permettre aux enseignants une actualisation constante des connaissances dans leur discipline. Elle doit également les aider à s'approprier les réformes et les priorités de la politique éducative. Pour maintenir un niveau satisfaisant à l'enseignement, un nouvel élan à la formation continue pourrait être donné.

Données clés

Auteur : [Mme Martine Aurillac](#)

Circonscription : Paris (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 28200

Rubrique : Enseignement : personnel

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2003, page 8590

Réponse publiée le : 17 février 2004, page 1265